

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de COLORADO sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra par visioconférence, le 15 Mai 2025 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### A. A TITRE ORDINAIRE :

1. Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2024.
2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2024.
3. Approbation des états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
4. Quitus aux membres du Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes.
5. Affectation du résultat relatif à l'exercice 2024.
6. Approbation des conventions visées par l'Article 56 du Dahir 1-96-124 du 30 août 1996 portant promulgation de la loi 17-95.
7. Renouvellement des mandats d'administrateurs de Mesdames Merièmè LOTFI et Sophia BERRADA et Messieurs : Abed CHAGAR, Ismael BERRADA et Mohammed Amine BENHALIMA.
8. Fixation du montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration.
9. Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales

Les actionnaires désirant participer à cette Assemblée soit personnellement soit par procuration, devront adresser une demande de participation par courriel, à l'adresse : AGOCOLORADO2025@colorado.ma. Cette demande doit être accompagnée des pièces suivantes sous format numérisé :

- Une pièce d'identité (soit personnelle, soit en qualité de mandataire) ;
- Une attestation de blocage des actions ;
- Une procuration de l'actionnaire présenté, le cas échéant.

Une fois la demande envoyée, un courriel de confirmation précisant les identifiants de la visioconférence ainsi qu'un code d'identification vous sera transmis.

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale, ainsi que le formulaire de vote, sont consultables ou téléchargeables sur le site internet de la Société : <https://www.colorado.ma/corporate/fr/assemblee-des-actionnaires>

Les titulaires d'actions nominatives devront être inscrits sur les registres de la société cinq jours francs au moins avant la date de l'Assemblée.

Les titulaires d'actions au porteur sont priés de présenter, à la réunion, une attestation de propriété et de blocage délivrée par la banque dépositaire des titres datée d'au moins cinq jours avant la tenue de l'Assemblée.

Les actionnaires qui ne pourraient assister à cette assemblée et qui désireraient s'y faire représenter pourront retirer au siège social de la société un formulaire de pouvoir à remplir.

Toute demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être adressée au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix jours à compter de l'avis de convocation.

La procédure de vote est disponible le site : [www.colorado.ma](http://www.colorado.ma)

## PROJET DU TEXTE DES RESOLUTIONS

### PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2024, l'Assemblée Générale approuve dans leur intégralité, les opérations traduites dans les comptes sociaux et le bilan de cet exercice, ainsi que le rapport du conseil, tels qu'ils lui sont présentés.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes quitus total et sans réserve, de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice approuvé.

### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale constate que le résultat net 2024 est un bénéfice de 45 337 135,25 Dirhams, que le report à nouveau de 93 245 313,08 Dirhams et que la réserve facultative est de 20 000 000,00 Dirhams soit un cumul à affecter de 158 582 448,33 Dirhams.

Elle décide de l'affecter comme suit :

- Réserve légale : .....329 846,68 DH,
- Distribution de dividendes : .....41 905 788,60 DH,  
(soit un dividende ordinaire par action de 2,60 DH/action)
- Réserve facultative : .....20 000 000,00 DH,
- Report à nouveau .....96 346 813,05 DH.

L'Assemblée décide de fixer la date de mise en paiement de ce dividende à compter du 23 juin 2025 pour les actionnaires propriétaires d'actions nominatives ou au porteur, auprès de la société C.D.G capital.

### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95, approuve et ratifie lesdites conventions.

### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de fixer à un Million (1 000 000 ) de dirhams, le montant global des jetons de présence bruts alloués au titre de l'exercice 2024 aux membres du conseil d'administration.

### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour une durée de six exercices, les mandats d'administrateurs suivants qui prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2030 :

- Madame Sophia BERRADA
- Madame Merièmè LOTFI
- Monsieur Abed CHAGAR
- Monsieur Ismael BERRADA et
- Monsieur Mohammed Amine BENHALIMA.

Le Conseil d'Administration est composé des membres suivantes :

1. Monsieur Abed CHAGAR Président Directeur Général ;
2. La société Colbert Finances SA, représentée par Monsieur Soleiman BERRADA ;
3. Madame Josette DUCASTEL ;
4. Madame Sophia BERRADA ;
5. Madame Merièmè LOTFI ;
6. Monsieur Soleiman BERRADA ;
7. Monsieur Ismael BERRADA et
8. Monsieur Mohammed Amine BENHALIMA.

### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités prescrites par la loi.